

Choisy le Roi, le 20 février 2015

INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES N° 17

2014/2015

TITRE : Dispositions relatives aux VŒUX des LIGUES REGIONALES, des COMITES DEPARTEMENTAUX et des GROUPEMENTS SPORTIFS AFFILIES concernant les MODIFICATIONS des Règlements Généraux.

VŒUX DES GROUPEMENTS SPORTIFS ET INSTANCES AFFILIES SAISON 2015/2016 – Calendrier et Procédures des Modifications des Règlements Généraux de la FFVB

En vue de leurs présentations à l'Assemblée Générale de la FFVB des 30 et 31 mai 2015.

Les propositions de modifications des règlements généraux doivent être déposées à partir de l'Espace Club – Module de Gestions des Vœux, par les Ligues Régionales, les Comités Départementaux et les Groupements Sportifs Affiliés entre le **Lundi 23 février 2015** et le **lundi 23 mars 2015**. Les Ligues Régionales et les Comités Départementaux disposeront jusqu'au **lundi 30 mars 2015** pour apposer (sur le site fédéral) leurs avis sur les vœux déposés.

Les Règlements Généraux de la FFVB concernées par les vœux sont :

- ✓ le Règlement Général de l'Arbitrage (RGA - **CCA**)
- ✓ le Règlement Général des Epreuves de Beach Volley (RGE BV - **CCBV**)
- ✓ le Règlement Général des Educateurs et de l'Emploi (RGEE - **CCEE**)
- ✓ le Règlement Général des Epreuves Nationales (RGEN - **CCS**)
- ✓ le Règlement Général Financier (RGF - **CCF**)
- ✓ le Règlement Général des Licences et des GSA (RGLIGA - **CCSR**)
- ✓ le Règlement Général Médical (RGM – **CCM**)
- ✓ le Règlement Général des Infractions Sportives (RGIS – **CCS – CCSR**)

Les vœux de modifications des Règlements Généraux doivent impérativement faire apparaître l'article réglementaire à modifier, la nouvelle rédaction de cet article, la

motivation du changement souhaité, la date de mise en application souhaitée et les moyens de financement si nécessaire.

Le Comité des Vœux institué par le Conseil d'Administration courant MARS 2015 sera composé de trois membres et d'un président.

Il disposera le **Mercredi 8 avril 2015** de la liste exhaustive des vœux déposés.

Il recherchera l'avis des Commissions Centrales concernées et éventuellement celui de Membre du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance de la Fédération jusqu'au **Dimanche 12 avril 2015**.

Son rapport 2015 sera remis au Secrétariat Général de la FFVB, le **Mardi 14 avril 2015**, délai de rigueur, il contiendra ses avis motivés sur chacun des vœux déposés.

Ses avis consistent en : NON CONFORME ou PRESENTABLE, toutefois un vœu présentable ne disposant pas de deux avis favorables (entre celui du Comité Départemental, celui de la Ligue Régionale et celui de la Commission Centrale concernée), ne pourra être mis aux voix à l'Assemblée générale.

Sur les avis du rapport du Comité des Vœux, le Conseil D'Administration du **Mercredi 22 avril 2015** mettra à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale statutaire des 30 et 31 Mai 2015, les vœux des GSA et des Instances Affiliées portant modifications des règlements généraux de la FFVB.

Le Secrétaire Général,
Alain DE FABRY.-